

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 127 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Sonic Protest.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Sonic Protest et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Frédérique HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Sonic Protest, 39 quai de l'Horloge (1er).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association Sonic Protest pour l'organisation de la 15e édition de son festival musical en 2019. SIMPA 21062 – 2019-03020

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO